ADMINISTRATION — RÉDACTION
98, rue Georges, Ottawa
Tél: Rideau 514

4, rue Langevin, Hull
Tél: Sher. 3925

LE DROIT

SEUL QUOTIDIEN FRANCAIS D'OTTAWA ET DE HULL

DEMAIN
BEAU ET FRAIS

MAXIMUM HIER 54
MINIMUM (NUIT) 42
A 8 H. CE MATIN 44

19e Année No 244 — OTTAWA VENDREDI 21 OCTOBRE 1932 — Le Numéro 2 sous

Seconde révolte au pénitencier de Portsmouth hier

Plus de 200 détenus débordent leurs gardiens et propagent la rébellion.

ORDRE RÉTABLI

Intervention des miliciens et des mitrailleuses de Kingston, mandés en renfort.

PLUSIEURS RUMEURS

KINGSTON, Ont., 21 oct. — Le pénitencier de Portsmouth ressemble aujourd'hui à un camp armé, à la suite de la seconde révolte qui s'est déclarée parmi les prisonniers en l'espace de ces quatre derniers jours. Un des détenus a été blessé mais non gravement. Plus de 150 hommes de troupe sont en faction le long des murs de l'établissement. Et, en dépit des dénégations, les rumeurs persistent à l'effet que 40 gardes sont retenus en ôtage par les 210 détenus en révolte. Ceux-ci menacent de tuer ces gardes si les soldats franchissent les murs.

L'insurrection de lundi, qui avait laissé du feu couvant sous la cendre, s'est ravivée alors que 110 prisonniers de "corridor" se rendirent maitres de la partie de l'établissement où ils se trouvent, après avoir débordé leurs gardes, et accrurent leurs forces d'une autre centaines de compagnons qu'ils réduisirent à faire sortir de leurs cellules.

La révolte se communiqua ensuite aux quartiers où logent les 700 autres détenus de l'institution. Des cris d'approbation s'y firent entendre lorsqu'ils virent leurs camarades s'agiter et maitriser les gardes.

Au plus fort de l'affaire une sourde détonation se fit entendre dans le voisinage. On n'a pu encore s'en expliquer la provenance.

SOLDATS APPELES

Les autorités firent immédiatement appel à un détachement de la Royal Canadian Horse Artillery. Elles redoutaient l'accès des révoltés aux explosifs. Presque aussitôt les soldats se mirent à arriver, montés sur de lourds camions de l'armée. Ils portaient des casques d'acier et l'accoutrement complet de campagne, y compris leurs couvertes.

Pendant que les militaires escaladaient les murs et se préparaient à monter la garde on entendait le bruit des portes des cellules secouées par les prisonniers. Leur apparition fut saluée par des huées et des cris de rage et de moquerie.

Le feu des fusils s'ouvrit presque aussitôt et fut suivi de vociférations venant de l'intérieur. Les insurgés accrurent de plus en plus leur vacarme et pour autant qu'on pouvait le savoir de l'extérieur, ils semblèrent avoir momentanément le dessus.

Aussi d'autres renforts militaires furent-ils mandés et l'on vit bientôt venir trois autres camions de soldats apportant des mitrailleuses, qu'ils postèrent aux endroits les plus stratégiques.

Une foule compacte est accourue au pénitencier, attirée par les cris et les détonations, aussi bien que par le mouvement des soldats. Des sentinelles vinrent l'éloigner. Elle resta cependant dans les environs de l'établissement, en dépit d'une pluie froide poussée par un vent venant du lac Ontario. On barra toutes les routes à l'approche de la prison, afin d'en détourner le trafic des automobiles qui menaçait d'ajouter encore à la confusion.

RUMEURS PERSISTANTES

Le feu des fusils se déclencha vers 6 heures et 4 heures plus tard les autorités faisaient savoir que la situation était sous contrôle, tous les prisonniers libérés ayant été ramenés dans leurs cellules.

Malgré cette assurance, les rumeurs persistent que les gardes du couloir ont été saisis par les révoltés et sont par eux détenus en ôtage, sous menace de les mettre à mort si la force armée use de représailles. Le préfet intérimaire Gilbert Smith a cependant dit que ces bruits étaient sans fondement. "Personne n'est gardé en ôtage", a-t-il dit.

On se rappelle que M. Smith lui-même et plusieurs gardes furent les captifs des insurgés, lundi dernier, et ne furent relâchés que lorsque la milice se fut retirée. Les prisonniers proféraient la menace de mettre le feu à l'édifice où ils s'étaient barricadés, si les soldats restaient sur place.

Le préfet intérimaire a aussi nié la rumeur voulant que les forçats aient mis en ruines le système d'éclairage de l'établissement. "L'éclairage de la prison est en bon ordre et tout est tranquille", a-t-il déclaré.

L'arrivée à la porte centrale de la prison d'un camion chargé de vivres et de boites de café a fait croire que les détenus s'étaient emparés de la cuisine de la prison. Cela n'a pas été confirmé cependant. On pense plutôt que ces provisions sont destinées aux troupes en faction, qu'on ne peut nourrir à l'intérieur.

PRIVEES DE LAIT

KINGSTON, 21 oct. — Des personnes qui demeurent à l'intérieur du blocus établi par un cordon de policiers et de soldats dans les environs du pénitencier de Portsmouth se sont vues privées de lait ce matin. Même les laitiers n'ont pu pénétrer.

KINGSTON, 21 oct. — D'autres rumeurs associent à la révolte d'hier soir, au pénitencier de Portsmouth, le nom de Tim Buck, ex-chef du parti communiste au Canada. Buck et un autre prisonnier du nom de Croft auraient incité les prisonniers au soulèvement par leurs paroles enflammées.

Un prisonnier a été blessé par les décharges d'armes à feu, mais non grièvement, disent les autorités.

(suite à la 12ième page)

PÉRIPÉTIES DE LA RÉVOLTE D'HIER

Voici les diverses péripéties du soulèvement d'hier au pénitencier de Portsmouth, telles que données par la Presse Canadienne.

4 h. 10 p.m.—Sourde explosion de la révolte et coups de feu dans l'enceinte du pénitencier.

4.15—Les autorités de la prison demandent le concours des troupes.

4.25—Un détachement de la Royal Canadian Horse Artillery arrive en camions, pleinement équipé.

4.30—La fusillade commence. Les soldats escaladent les murs de la prison.

5.45—La fusillade se fait plus forte.

6.30—Un prisonnier blessé d'un coup de feu.

6.45—Trois camions portant des mitrailleuses arrivent des casernes de Kingston.

7.00—La fusillade se fait intermittente.

8.——Le révérend W.-T. Kingsley, chapelain de la prison, quitte l'institution.

9.00—Tout est tranquille.

LA SENTENCE PRONONCÉE À QUATRE HEURES

Le juge Jeffrey condamne Seabrooke à être pendu pour le meurtre de Lavigne.

VERDICT JEUDI

L'hon. juge Jeffrey, président du tribunal aux assises d'automne de la Cour Supérieure, doit prononcer à quatre heures la sentence qui condamnera William-George Seabrooke, 22 ans, trouvé coupable du meurtre de Paul-Emile Lavigne, jeudi après-midi, à expier son crime sur le gibet.

William George Seabrooke, 22 ans, trouvé coupable du meurtre de Paul-Emile Lavigne, hier après-midi, connaitra aujourd'hui la date de sa pendaison. On rapporte que l'hon. juge Jeffrey prononcera la sentence cet après-midi.

TOUS D'ACCORD

Les membres du jury au deuxième procès de Seabrocke n'ont pas eu de difficulté à s'entendre sur le verdict qui envoie ce jeune homme de 22 ans sur l'échafaud. Après avoir revu les témoignages et pris leur diner, les pairs de Seabrooke ont trouvé à l'unanimité qu'il était le meurtrier de Paul-Emile Lavigne.

Lavigne est mort victime du devoir, après avoir été atteint le samedi soir, 12 décembre dernier, d'une balle tirée par Seabrooke au cours d'un "hold-up" au relais d'essence Domestic, rues Redpath et Sussex, où le défunt travaillait. Seabrooke fondit en larmes, hier après-midi, à 3 h. 30, quand le président du jury, G.-Wellington Mitchell, de la rue McLeod, dit d'une voix émue: "nous avons trouvé l'accusé coupable." Seabrooke ne fit pas de scène en retournant à la prison.

Le jury se composait de MM. G.-W. Mitchell, Ottawa; F.-W. Morgan, Ottawa; John-G. Murray, Ottawa; Hugh-A. Wilson, Marlboro; Henry Anderson, Highland Park; Robert Granger, Fitzroy; William Piper, Osgoode; William Doland, Huntley; John Mulrooney, Ottawa; George Wilson, Torbolton; A.-R. Midgley, Westboro et Maunsell Wallace, North-Glover.

Le jury a été libéré de ses fonctions jusqu'à 9 h. 30 ce matin.

La salle d'instruction, au Palais de Justice d'Ottawa, était bondée pour le verdict.

S'adressant au jury, l'hon. juge Jeffrey leur dit: "Je suis très reconnaissant de votre attention dans cette cause. La responsabilité qui vous incombait était très lourde. Vous vous en êtes acquittés comme vous l'avez crue convenable. Je ne doute pas qu'elle vous a fort inquiétés. Vous êtes maintenant dégagés de toute autre assistance en cour jusqu'à 9 h. 30 demain matin. Il se pourra que je n'aurai pas terminé la cause actuelle: alors vous serez libres jusqu'à lundi."

Sortis de la salle d'instruction à 1 heure de l'après-midi, les jurés délibérèrent pendant deux heures et demie.

6 mois de prison pour un 2e vol

Pour vol de plusieurs mouchoirs sur une corde à linge, Lucien Robillard, 17 ans, 114 ru Botelier, a été condamné en cour de police ce matin à une période définie de six mois et une période indéterminée d'un an à la prison provinciale. Il y a environ un mois, il avait été trouvé coupable d'avoir volé une bicyclette et libéré en sursis par le magistrat. Cette fois il n'a pu jouir de la clémence de la cour. Roméo Warzee, 18 ans, 147 rue St-André, était accusé de complicité avec Robillard, mais comme c'était sa première comparution en cour, il fut libéré en sursis.

(suite à la 12ième page)

POSTE IMPORTANT

M. ROMEO VACHON, l'un des Canadiens français qui se sont le plus distingués dans l'aviation. M. Vachon vient d'être nommé surintendant des opérations de la Canadian Airways, Limited, avec quartiers généraux à Montréal. (United Newspaper Service.)

DES TROUBLES DE CHÔMEURS EN ANGLETERRE

Un agent de police et 80 hommes sont blessés dans une bagarre.

LA CAUSE

STRAFFORD-SUR-AVON, Angleterre, (P.A.) 21.—Trois cents chômeurs de la région de Manchester, qui s'en allaient à Londres pour assister la semaine prochaine à la manifestation nationale des sans-travail, ont eu des démêlés avec la police ici aujourd'hui et ont tenté de démolir le bâtiment où ils ont couché hier soir. Un agent de police a été blessé et 80 marcheurs ont dû subir des traitements médicaux avant de continuer leur marche vers Londres.

La querelle s'échauffa au moment où les chômeurs protestèrent contre le menu du déjeûner, qui se composait de pain, d'oléomargarine et de thé.

AU POSTE

Des sans-travail ont tenté aujourd'hui d'envahir les approches du poste de police, et trois hommes ont comparu sous accusation de désordres hier, alors que le prince George visita la partie est de la ville. Des réserves de la police furent appelés et un agent de police fut blessé.

LA COMMISSION ENTEND RICHEY SUR LES TRAMS

L'expert américain de la ville donne son opinion sur l'O. E. R.

TARIF À 10 SOUS

M. Albert-S. Richey, expert de la ville d'Ottawa dans son opposition à la demande de la compagnie des tramways d'Ottawa pour porter le tarif de passage de sept à dix sous, a déclaré devant la commission des chemins de fer du Canada aujourd'hui que la compagnie O.E.R. chargeait une dépréciation de 225.000 dollars sur son bilan de profits annuels de 500.000 dollars et que la réserve dite de dépréciation représentait environ 40 pour cent des revenus dépréciables. Ceci est trop élevé et complètement hors de proportion avec les chiffres des autres compagnies de tramways, a soutenu l'expert de Worcester, Mass.

Les séances de la Commission des Chemins de fer du Canada sur la requête de l'Ottawa Electric Railway pour hausser le tarif des voyageurs de sept à dix sous, ont été reprises ce matin après un délai d'une journée et demie. M. A.-S. Richey, expert en tramways, de Worcester, Mass., est le principal témoin de la Cité d'Ottawa, laquelle s'oppose à la demande de l'O. E. R. L'expérience prouve qu'un tel tarif n'aide pas de façon substantielle aux affaires d'une compagnie, a soutenu l'expert. Quant aux estimés de remplacements et de renouvellements du matériel roulant et en place de l'O. E. R. pour les prochains cinq ans, 1933 à 1938, ils sont beaucoup trop élevés, croit M. Richey. Ses estimés se chiffrent à 357,120 dollars contre 748,466 dollars, ceux du major F.-D. Burpee. Le major C. S. Ford et l'ingénieur Hunter furent les deux autres témoins de la ville d'Ottawa cet avant-midi.

M. Albert-S. Richey, de Worcester, Mass., ingénieur spécialisant dans les questions de tramways depuis 1894, lors de sa graduation de l'Université Purdue en génie électrique, a été appelé à témoigner à 10 hres 45 ce matin. Après avoir décliné ses titres, M. Richey, dont les services sont retenus par la ville à raison de 200 dollars par jour, dit que le tarif de 10 centins a eu pour effet de nuire aux affaires des tramways. A Boston, à Worcester, à Cincinnati, et à Baltimore, l'expérience a été tentée, dit-il, et il en est résulté une perte de 30 pour cent dans les revenus. A Toronto, on a haussé le tarif de 7 à 10 centins en conservant les billets à raison de quatre pour 25 centins. Jusqu'à date, on ne relève

(suite à la 12ième page)

LA JOURNEE DE L'ASSOCIATION

Témoignages éloquents rendus à l'Association

Appréciation du travail considérable de l'Association d'Education.

Les Franco Ontariens sont invités à verser, dimanche prochain, leur contribution annuelle pour le soutien de l'Association d'Education. On les prie tout simplement de contribuer au maintien de leur Association, celle qu'ils ont fondée, en 1910, au grand congrès des Franco Ontariens tenu à Ottawa, et dans laquelle ils ont déposé leur mandat de confiance. Tout Canadien français de cette province qui s'est tenu au courant des évenements scolaires en Ontario depuis la fondation de l'Association, peut juger la part prépondérante qu'a prise l'Association dans la revendication de nos droits. Vouloir énumérer dans le détail les travaux nombreux entrepris par l'Association pour les compatriotes serait une tentative au-dessus de nos forces.

Lisons seulement quelques témoignages de personnages plus au courant de ses activités. Son Exc. Mgr Ovide Charlebois, vicaire apostolique de Keewatin, nous adressait récemment cette lettre éloquente:

"Je m'intéresse beaucoup à cette Association. Elle est voulue de Dieu pour le maintien de l'esprit catholique et national parmi l'élement canadien-français d'Ontario. Il faut coûte que coûte qu'elle vive. Pour cela il lui faut les moyens de subsistance. Ces moyens doivent venir de ceux pour qui elle travaille: c'est-à-dire de tous les Canadiens en général; mais tout particulièrement des pères de famille. Saluons avec joie cette "journée" de l'Association car elle va nous donner de fournir notre aumône, grande ou petite, pour le soutien de la dite Association. Ne donnons pas à regret, mais de grand coeur. Jamais argent ne sera mieux placé. Il procurera la gloire de Dieu, le salut des âmes, et le plus grand amour de notre esprit national.

Nous lui souhaitons un grand succès. A cet effet, nous la bénissons d'une bénédiction de choix."

M. Omer Héroux, rédacteur en chef du "Devoir", souligne également la "journée" du commentaire suivant:

"L'Association a créé entre tous les groupes français, disperses aux quatre coins de l'Ontario, des relations permanentes; elle est, entre ces groupes et les groupes français de l'extérieur, un intermédiaire naturel et que l'on ne recherche jamais inutilement. Elle a été au centre de la lutte pour l'enseignement bilingue, elle a fait surgir des ceuvres comme le beau concours de catéchisme et l'association des cultivateurs franco-ontariens.

"En bref, elle a mis au service de la minorité franco-ontarienne une machine à penser qui fonctionne constamment et un puissant agent d'exécution.

"C'est un service d'une immense portée. Alors que chacun est pris par sa besogne, par ses soucis, quelques hommes, qui ont l'habitude de penser en fonction des intérêts du groupe, suivent de très près tout ce qui l'intéresse, se réunissent, comparent leurs impressions, prennent les décisions nécessaires, qu'un secrétariat permanent se charge ensuite d'exécuter.

"L'Association a rendu d'énormes services, dans le passé. Elle est aussi nécessaire que jamais. Elle l'est peut-être davantage; car, dans les périodes de grandes crises, certaines questions commandent facilement des gestes collectifs, tandis que, dans les accalmies ou demi-accalmies, la foule se laisse plus facilement distraire. C'est alors qu'il importe particulièrement que veillent des esprits alertes et clairs.

"Naturellement, une oeuvre de ce genre ne peut se maintenir sans argent. Il y a des frais de papeterie, par exemple, qu'on ne peut éviter.

"L'étonnant, pour ceux qui sont un peu au courant, c'est l'exiguité des ressources avec lesquelles on a pu obtenir les résultats acquis. Il est vrai que le dévouement, l'esprit d'initiative, le constant souci de l'intérêt collectif ne laissent point de trace dans la comptabilité de l'Association.

"Autrement, quels chiffres elle pourrait aligner!"

ÉPREUVE DE MACHINE POUR STRATOSPHÈRE

Cette épreuve sera faite en Californie, d'après les théories du général Crocco, un Italien.

1.000 MILLES

PASADENA, Californie, 21. (P.A.) —Les théories du général Crocco, chef de l'aviation en Italie, relativement au développement d'aéroplanes qui feraient 1,000 milles à l'heure dans la stratosphère, seront mises à l'épreuve en miniature ici par les professeurs du laboratoire aérodynamique et de l'institut de technologie de la Callfornie. La machine en question serait mue par un moteur à propulsion à jet, ce qui serait une combinaison des principes des moteurs à fusées et internes Le moteur tel qu'imaginé par Crocco serait un cylindre creux fonctionnant dans le sens de la longueur au centre de l'aéroplane et qui ressemblerait à un poisson ayant la bouche ouverte. La pression de l'air dans la partie étroite du cylindre servirait de chambre à combustion, et la chaleur y serait de 1 500 degrés Centigrade environ.

Le professeur R.-T. Knapp, ingénieur des recherches mécaniques, doute que la pression de l'air soit suffisante à fournir l'énergie motrice nécessaire.

LES ACCORDS RATIFIÉS PAR LA N.-ZÉLANDE

Le parlement de ce dominion ratifie sans vote les accords d'Ottawa.

AMENDEMENT BATTU

WELLINGTON, Nouvelle-Zélande, 21. (P.C.)—La chambre des représentants a ratifié aujourd'hui sans vote les accords de la conférence impériale. Un amendement par Henry-E. Holland, chef de l'opposition, proposant que les accords ne soient ratifiés qu'à condition qu'il n'y ait pas ingérence avec les mesures de protection des marchandises produites en Nouvelle-Zélande, a été défait par un vote de 44 à 22. L'amendement demandait de plus que les nécessités de la vie non produites en Nouvelle-Zélande soient admises en franchise.

L'un des bénéfices qu'apporte la conférence d'Ottawa, déclara J.-G. Coates, ministre des Travaux publics, c'est que la Nouvelle-Zélande aura moins de difficulté à conclure des accords commerciaux avec les autres parties de l'empire. La Nouvelle-Zélande acceptera l'avis de la Grande-Bretagne sur la question du commerce russe mais le gouvernement s'occupera lui-même de prendre une décision au sujet des tentatives de tout autre pays à empiler les marchandises en Nouvelle-Zélande.

Une grande foule invoque la petite sainte de Lisieux

Une belle cérémonie marque la solennité de la fête de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus en l'église de Lisieux, Sask.

LISIEUX, Saskatchewan, 21—(Spécial au Droit) Nous faisions dimanche, le 9 octobre, la solennité de notre Glorieuse Patrone; celle que l'on appelle aussi la "Petite Fleur".

Aux premières heures de la matinée, déjà des pélerins venus de différentes paroisses du diocèse, enahissaient notre église Sanctuaire pour recevoir la Sainte Communion en l'honneur de Celle qu'on a justement appelé "un petit remue tout".

Les prêtres furent occupés aux confessionnaux jusqu'à l'heure de la grand'Messe. M me quelques personnes n'ont pu se confesser qu'après la grand'Messe.

C'est à trois heures de l'après-midi que la foule devenue plus grande se pressait à l'entrée de l'église décorée de guirlandes et de fleurs pour assister à une des plus touchantes démonstrations que nous ayons encore vues.

La cérémonie commença par un cantique à Thérèse de l'Enfant-Jésus.

Puis ce fut la vie de résignation de Ste-Thérèse, dans la confiance et l'amour de Jésus que le prédicateur.

(suite à la 3ième page)

M. L. Charbonneau nommé professeur

Le R. P. René Lamoureux, O.M.I., Principal de l'Ecole Normale de l'Université d'Ottawa, a confirmé ce matin la nouvelle de la nomination de M. Louis Charbonneau, ci-devant inspecteur des écoles Séparées du comté de Russell, au poste de professeur à l'Ecole Normale.

Deux cents élèves suivent les cours de l'Ecole Normale cette année, et en raison de cette forte augmentation, il a été nécessaire d'augmenter de un le nombre des professeurs. La nomination de M. Charbonneau au poste de professeur a été faite par le ministère de l'Instruction Publique de la province.

DÉCÉDÉ

M. EDOUARD MONETTE, entrepreneur de la capitale, décédé ce matin à l'âge de 56 ans.

M. E. MONETTE ENTREPRENEUR EST DÉCÉDÉ

Un citoyen hautement estimé de la Capitale. — Il succombe à une longue maladie.

SA CARRIÈRE

Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. Edouard Monette, entrepreneur bien connu, citoyen hautement estimé de la Capitale et paroissien dévoué de St-François d'Assise, survenue ce matin à sa résidence, 61 avenue Fairmont, après une longue maladie. Il était âgé de 56 ans et 8 mois.

Feu M. Monette jouissait de l'estime d'un cercle nombreux d'amis qui apprendront avec regret la nouvelle de sa mort. Né à Montréal, le défunt était venu s'établir à Ottawa il y a environ 35 ans. Il était entrepreneur général depuis près de 25 ans. Il s'était toujours occupé activement des sociétés paroissiales et nationales. Il faisait partie de la Société St-Jean-Baptiste d'Ottawa, de l'Institut Canadien-Français, du Cercle St-François d'Assise, des Forestiers Catholiques, des Forestiers Indépendants et des Chevaliers de Colomb.

Au cours de sa longue carrière comme entrepreneur, M. Monette a été chargé de la construction de plusieurs édifices importants. Il avait exécuté les contrats de construction de la grande estrade à l'Ovale de l'Université d'Ottawa, de l'édifice du Marché By, du bain Champagne, de l'école Ste-Malachie, de l'Ecole Garneau, du Couvent des RR. PP. Dominicains, de l'agrandissement du Couvent de la rue Gloucester, de l'église des RR. PP. Capucins, de l'église de Cyrville. Il avait aussi en main la construction de l'école Notre-Dame et de l'agrandissement du Couvent des Soeurs de la Sagesse à Eastview. Ces édifices ne sont pas encore achevés.

DANS LE DEUIL

Le défunt laisse pour pleurer sa perte, son épouse, née Emma Michaud; trois fils, René, Hector et Emile; six filles, Mme Edmond Boutin (Jeanne), Mme Thomas Soublière (Rose), Rita, Lucienne, Marguerite et Claire Monette; sa mère, Mme Joseph Bédard; ses frères, MM. Armand et Albert Monette; ses soeurs, Mme J.-H. Duhamel, Mme Ned. Landry, Mme Raoul Montpetit et Mme Emilien Hurtubise, de même que 9 petits-fils et petites-filles.

Les funérailles auront lieu à 9 heures lundi matin à l'église St-François d'Assise. Le cortège funèbre quittera la demeure mortuaire, 61 avenue Fairmont, à 8 heures et 45 pour se rendre à l'église, et l'inhumation se fera au cimetière Notre-Dame d'Ottawa.

Le "Droit" prie la famille en deuil de croire à sa plus vive et respectueuse sympathie.

MENACES À UNE BRASSERIE DE TORONTO

Une lettre demande $5.000, menaçant de faire sauter la brasserie si l'argent n'est pas fourni.

FUSÉE TROUVÉE

TORONTO, 21. (P.C.)—La police de Toronto est convaincue qu'un groupe d'extorqueurs sont à l'heuvre dans Ontario. J.-F. Cosgrave, président et gérant général de la Cosgrave, président et gérant général de la Cosgrave Brewing Co., a reçu une lettre qui viendrait de la "main noire" demandant $5.000. On menace de faire sauter la brasserie à la dynamite, si on ne fournit la somme.

La maison de M. Cosgrave et la brasserie sont sous la garde de la police. L'usine a été illuminée hier soir comme mesure de précaution.

Le 5 octobre, un coin de la brasserie fut endommagé. M. Cosgrave ne prend pas la chose au sérieux, mais la police a trouvé une fusée de trois pieds et elle s'occupe de faire des recherches.

La lettre parle de l'explosion comme d'une légère tentative en comparaison de celle qui suivra si la somme n'est pas payée.

LA SESSION FEDERALE

M. Maurice Dupré est plus précis au sujet des élections

UN OBSTACLE AUX ÉCHANGES ENTRE NATIONS

C'est la variabilité de la valeur de l'or, dit le sénateur Hughes.

L'ÉTALON-OR

L'hon. J. J. Hughes a repris le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône au Sénat, qui rentrait d'un congé de quelques jours hier soir.

"Tandis que l'opinion publique du monde entier voit les tarifs élevés une des principales causes de la crise, le gouvernement canadien pense qu'ils offriront un remède à la dépression", dit le sénateur.

Il s'élève contre l'article II de l'accord de la conférence impériale, lequel prévoit l'uniformisation des prix en Angleterre et au Canada. Il y vot un moyen de relever le prix des marchandises étrangères au Canada.

L'orateur déclare que le grand obstacle aux échanges internationaux est la variabilité de la valeur de l'or.

M. Bennett, pour suit M. Hughes, crot que l'a ndon de l'étalon-or par l'Angleterre a nui au Canada, tandis que M. Bruce de l'Australie pense que son pays en a retiré de grands avantages.

L'orateur attribue la crise à un matérialisme grossier, à la rapacité, à l'accumulaton de la richesse entre les mains du petit nombre. On s'est peu efforcé de mettre un frein aux grandes calamités morales et sociales que sont l'ivrognerie, le jeu et le divorce.

Le sénateur Gillis, orateur suivant, parle des débuts des tros chemins de fer transcontinentaux, dont l'établissement a été provoquée par la congestion du mouvement des grains. Il critique les dépenses élevées du C. N. R. qui imposent maintenant un lourd fardeau au contribuable. Le réseau était en bon état en 1922.

Le sénateur Lacasse critique le ton des débats et en particulier les paroles prononcées par le sénateur Tanner à l'égard du sénateur Lemeux. Le chômage est pire qu'en 1930, dit-il et il faudrat aabisser le tarif douanier. Les fusions de compagnies industrielles sont un danger pour le pays.

Le sénateur J. P. B. Casgrain attribue à M. Meighen la responsabilité du problème du C. N. R. Il s'oppose au rapport de la commission royale parce qu'elle n'a étudié que la situation des chemins de fer à partir de 1923 et non de 1917.

Il nie que Sir Wilfrid Laurier ait construit trop de chemins de fer au Canada .En 15 ans, sir Wilfrid n'a construit que 6.000 milles. On a établi 15.000 milles, depuis. Sir Wilfrid n'a pas construit au-delà des besoins du pays. Il dit que le capital du C. N. R. est le baromètre du pays. Les titres montaient sous les libéraux et baissent sous les conservateurs.

Il est merveilleux, dit-il, que le C. N. R. ait fait si bien sous le régime de l'étatisation. Sir Henry Thornton s'est assuré la collaboration des employés et il a remis le réseau sur pieds. Le C. P. R. assure-t-il, a aussi dépensé avec prodigalité. Il rappelle qu'à la dernière session il a proposé un comité mixte des deux réseaux pour contrôler les dépenses de capital et éliminer la concurrence inutile. Il propose l'ajournement du débat.

Le très hon. M. Meighen et l'hon. Thomas Chapais présente l'hon. A. J. Brown, successeur de l'hon. W. L. McDougald.

Le Sénat s'ajourne à cette après-midi.

Il se peut qu'elles n'aient pas lieu avant un, deux ou même trois ans.

DEUX MONOPOLES

Le débat sur les accords se continue. L'hon. J. L. Ralston parle aussi.

L'AMENDEMENT

Le débat sur les accords de commerce se continue. Ce commencement de chronique n'est guère original. Nous en convenons aisément. Toutefois, c'est à peu près tout ce que nous pouvons dire pour le moment.

Les deux principaux discours de la journée furent prononcés par les honorables Maurice Dupré, avocat général du Canada et J. L. Ralston, ancien ministre de la défense nationale.

M. Dupré a prononcé un bon discours en faveur de l'entente anglo-canadienne. Il parle un anglais impeccable, clair, aisé, qui fati la délectation des auditeurs. L'avocat général avait une tâche difficile puisqu'il devait expliquer sa quasi-déclaration au sujet des élections prochaines, faite aux derniers instants de la séance de mercredi après-mdi. Il s'en est bien tiré d'ailleurs.

M. J. L. Ralston, lui succéda. Il reprit dans ce qu'elle avait de plus large, la thèse libérale et montra ce que l'accord comportait de dangereux et de compromettant. Nous donnons des résumés fort substantiels des deux discours. Nous nous contentons, sans ajouter aucun commentaire de notre part ,de résumer les plaidoiries des deux orateurs.

(suite à la 5ième page)

CES DROITS DE DUMPING ABOLIS SUR GAZOLINE

Les droits sur la gazoline entrant des Etats-Unis au Canada.

LES EFFETS

Tous les droits de dumping sur la gazoline entrant des Etats-Unis au Canada ont été supprimés. Le ministère du Revenu national a donné hier des ordres à cette fin aux percepteurs de douane. On estime qu'il y aura baisse de deux sous le gallon dans les impôts de la gazoline des Etats-Unis.

La taxe sur la gazoline venant des Etats-Unis au Canada est de deux sous et demi le gallon, mais il y avait en outre un droit de dumping. Le résultat, c'est que les importateurs de gazoline des Etats-Unis pourront la vendre à deux sous de moins le gallon, et il n'est pas improbable que cela affecte les prix de détail au Canada.

Un comité de la Chambre des Communes a étudié l'hiver dernier le droit de dumping, et on prétendait alors que, sans droits de dumping, la gazoline serait transportée au pays à des prix trop élevés et ferait concurrence à la gazoline raffinée du pays.

On estime en général qu'il est encore trop tôt pour se prononcer définitivement, mais les principaux commerçants de gazoline locaux interviewés hier soir sont d'avis que le prix de détail de la gazoline à Ottawa ne sera pas affecté immédiatement par l'abolition des droits de dumping.

Degré de docteur à M. Bennett

Presse Canadienne

ALBANY, N.-Y.—Le très hon. R. B. Bennett a été honoré, hier soir, du degré de docteur en Loi par l'université de l'Etat de New-York.

Son Excellence, M. Paul Claudel, ambassadeur de France aux Etats-Unis a reçu le même degré.

La cérémonie coincidait avec le deuxième centenaire de la naissance de Georges Washington.

TOUT EST CALME DIT M. GUTHRIE

L'honorable Hugh Guthrie, ministre de la Justice, a formellement nié ce matin que les révoltés du pénitencier de Portsmouth gardaient en ôtage 40 gardiens dont ils se seraient saisis. "Ce rapport n'est pas exact", a dit le ministre. "Tous les gardiens sont entièrement libres."

M. Guthrie s'est mis en relation avec Kingston ce matin, par téléphone, en arrivant à son bureau. "Tout a été calme la nuit dernière, a-t-il dit, et les autorités de la prison se sont arrangées pour que tout 7 marche comme d'habitude. Aucun nouveau développement n'est survenu jusqu'ici."

TORONTO, 21. (P.C.) — Une profonde dépression concentrée sur le golfe St-Laurent a amené de fortes pluies dans les provinces maritimes et des averses en plusieurs endroits d'Ontario et de Québec ainsi que de forts vents d'ouest. Le temps a été beau dans tout l'ouest et plus doux dans la Saskatchewan et l'Alberta. La pression continue à être basée dans la plus grande partie du nord du Canada et élevée dans les Etats de l'ouest.

Pronostics.—Vallée de l'Outaouais et haut du St-Laurent.—Forts vents de l'ouest au nord-ouest, surtout nuageux et frais avec averses çà et là. Samedi.—Vents frais de l'ouest, beau et frais.

Maximum hier 54
Minimum (nuit) 42

A 8 heures ce matin: Prince Rupert, 44; Victoria, 50; Kamloops, 40; Jasper, 34; Calgary, 34; Edmonton, 28; Prince Albert, 36; Winnipeg, 34; Sault Ste-Marie, 44; London, 44; Toronto, 50; Kingston, 50; Ottawa, 44; Montréal, 46; Québec, 42; St-Jean, 48; Moncton, 56; Halifax, 58; Charlottetown, 58; St-Jean, T.-N., 52; Detroit, 44; New-York, 50; Dawson, 24; Aklavik, 16; Fort Simpson, 28; Fort Smith, 32.